

S4

Session ordinaire du HCR

Le projet de loi portant organisation du prochain référendum constitutionnel en discussion

Le projet de loi portant organisation du référendum constitutionnel est entré en discussion au HCR depuis vendredi après-midi. Mais auparavant, Me Grâce d'Almeida-Adamon, président de la Commission des lois au sein de l'Institution a présenté le rapport de sa commission sur ledit projet et fait ressortir les points saillants, qui ont animé les débats notamment sur la nécessité de voter une loi spéciale organisant le prochain référendum constitutionnel et la question de la participation des Bénévoles de l'étranger au référendum. Des discussions, a indiqué Me d'Almeida-Adamon, il a été retenu que ce projet de loi répond aux exigences du moment en attendant l'adoption d'une loi électorale susceptible d'organiser les prochaines élections.

observer que les difficultés actuelles ne permettent pas de les associer, mais les dispositions seront prises pour qu'ils participent pleinement aux élections législatives et présidentielles.

Pour le ministre de l'Intérieur qui représentait le gouvernement à cette séance les principes sont posés et ceux qui peuvent s'y conformer n'ont qu'à le faire. On a retenu de ces débats, que des dispositions soient prises pour que l'immatriculation et le recensement des Bénévoles de l'étranger soient faits pour les prochaines échéances électorales. Les débats sur le projet proprement dit ont porté sur les conditions pour être électeur. L'électeur doit être âgé de 18 ans révolus

au jour du scrutin et jouir de ses droits civils et politiques. Il doit s'inscrire sur la liste électorale de la circonscription administrative où se trouve son domicile ou sa résidence. A l'étranger, il faut qu'il soit régulièrement immatriculé au consulat ou à l'ambassade et inscrit sur la liste électorale. On a retenu également que ceux qui sont condamnés pour crime, ou à des peines d'emprisonnement avec ou sans sursis d'une durée supérieure à un mois assortie ou non d'amendes pour certains délits ne doivent pas être inscrits sur la liste électorale. Il en est de même pour ceux qui sont en état de contumace, les faillis, et les interdits...

[Lire la suite en page 8]

Kétou - Pobè - Adja - Ouèrè

Préoccupation majeure :

La sécurité des populations

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale a repris jeudi dernier sa tournée dans le département de Ouémé, Kétou, Pobè et Adja-Ouèrè est constitué les importantes étapes de sa visite de prise de contact. Les éternels problèmes et difficultés d'ordre infrastructurel, matériel, humain et financier sont revus dans toutes les interventions des sous-préfets, des responsables d'activités de développement etc. Il n'en demeure pas moins que chaque sous-préfecture a ses réalités spécifiques.

Kétou, Cité royale, la plus vaste sous-préfecture du département de l'Ouémé est confrontée à des problèmes de sécurité de transhumance et de délimitation de frontière. En effet, Kétou couvre une superficie de 2.183 km² soit 46% du total de la superficie du département. Elle fait 65 km de frontière avec le Nigeria et compte 51.000 âmes. Si sur le plan socio-économique on déplore le manque d'eau potable (malgré les 37 forages déjà réalisés) l'état dégradant des routes et pistes, la déperdition scolaire, l'insuffisance de personnel qualifié, il demeure que la sécurité et les litiges frontaliers constituent ici des préoccupations de premier ordre. Ainsi, la

position géographique de la sous-préfecture expose les populations à des phénomènes sociaux caractérisés par : la recrudescence des vols à main armée, des crimes de sang ; la transhumance pendant la saison sèche ; les incursions sporadiques des hordes de l'ordre de l'Etat d'Ogoun au Nigeria. A ce propos, les déplacements fréquents des bornes frontalières sont à la base de cette situation.

[Lire la suite en page 8]

Plusieurs personnalités au cabinet du chef de l'Etat

Le président de la République, M. Mathieu Kérékou a reçu en audience vendredi dernier au palais de la présidence de la République à Cotonou l'ambassadeur de la République Démocratique d'Allemagne près notre pays. Le D^r Hans-Joachim Lohmann a été le premier allemand à aller faire ses adieux au chef de l'Etat et discuter avec lui de la réunification, le 3 octobre prochain, des deux Allemagnes. Ils ont également parlé des futures relations qui existeront entre l'Allemagne réunifiée et le Bénin.

Plusieurs autres personnalités ont été également reçues en audience vendredi dernier

Fin du stage régional de formation sur l'agriculture en couloirs

Le stage régional de formation sur l'agriculture en couloirs s'est achevé vendredi dernier à la station de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IIITA) à Cotonou. C'était en présence du conseiller technique du ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative représentant le ministre, du directeur de la Station de l'IIITA, du coordinateur adjoint de l'AFNETA et de plusieurs cadres et techniciens du monde rural.

Pendant 12 jours, les participants à ce stage ont suivi une série de cours intensifs et diversifiés, des travaux pratiques. Puis ils ont effectué des visites sur le terrain. Ce qui a permis aux stagiaires de se familiariser et de mieux cerner les aspects de l'agriculture en couloirs et son importance pour nos pays. Ainsi bien armés ils pourront conduire et diriger des programmes de recherche en agriculture en couloirs et mettre cette nouvelle technologie au service de leur pays. C'est en somme ce qu'a déclaré M. Marcellin Ehoumoussou, responsable du stage.

Le représentant des stagiaires a mis l'accent sur l'importance de cette rencontre au cours de laquelle ont eu lieu de fructueux échanges d'expériences et de points de vue entre formateurs et stagiaires, le tout concrétisé par des visites sur le terrain et des travaux pratiques qui ont permis de cerner d'avantage les aspects techniques et socio-économiques de l'agriculture en couloirs aussi bien en station qu'en milieu réel. M. Akilimali Mependo a assuré que les stagiaires ne manqueront pas de diffuser, dès leur re-

tour dans leurs pays respectifs les connaissances acquises. Cotonou et enrichies en matière de l'agro-sylvopastoralisme.

Le coordinateur adjoint de l'AFNETA s'est réjoui de l'heureux aboutissement du stage. Il a indiqué que l'AFNETA, attache un intérêt particulier à la formation sur l'agriculture en couloirs. Cette formation a-t-il précisé comprend des stages collectifs et des stages individuels.

Les stages collectifs régionaux ou internationaux ont pour but de diffuser la technologie aussi largement que possible dans le milieu dans lequel nous vivons. Tandis que les stages individuels aboutissant aux diplômes de maîtrise ou de doctorat donnent aux participants ou aux chercheurs la possibilité d'approfondir en détail l'un ou l'autre aspect de l'agriculture en couloirs. M. Akilimali Mependo a souligné que l'AFNETA compte effectuer un suivi avec les stagiaires. Ce suivi a-t-il noté pourra se faire dans le cadre des projets initiés par l'AFNETA et dans lesquels certains de nos stagiaires travaillent déjà ou aussi dans les projets de recherche sur l'agriculture en couloirs que les cadres formés à Cotonou auront initié dans leurs pays respectifs. Il a demandé aux stagiaires d'utiliser les connaissances acquises pendant ce cours pour la diffusion de la technologie de l'agriculture en couloirs.

Dans son discours de clôture, M. Nouwakpo François a dit que l'agriculture en couloirs est un système d'agroforesterie susceptible d'apporter des solutions efficaces à bon nombre de contraintes qui compromettent de façon inquiétante la rentabilité des exploitations agricoles de nos paysans. Les diverses techniques offertes par l'agriculture en couloirs a-t-il poursuivi permettent de préserver nos sols fragiles des dégradations souvent dues à l'érosion, l'acidification, l'appauvrissement en matières organiques, le déboisement, le surpâturage et d'autres phénomènes non moins importants. Le représentant du ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative s'est déclaré convaincu que les stagiaires sauront adapter l'agriculture en couloirs aux réalités concrètes des milieux qui sont les leurs, de façon que cette technologie contribue effectivement au développement de nos pays. La cérémonie de clôture a pris fin par la distribution de certificats aux stagiaires.

M. RAMANOU

[Lire la suite en page 8]

L'examen de la question relative à la participation des Bénévoles de l'étranger au référendum, les membres de la commission des lois en ont sérieusement débattu et ont retenu que l'inscription de ces électeurs est subordonnée à leur immatriculation au consulat ou à l'ambassade de la République du Bénin dans le pays de leur résidence. Cette double formalité à accomplir aux représentations diplomatiques du Bénin est de nature selon eux, à constituer une entrave à l'exercice du droit de vote pour les électeurs... Les Hauts conseillers, ont exprimé leurs inquiétudes quant à cette formalité dans le laps de temps avant le référendum. Comment pourraient-ils s'immatriculer surtout qu'ils vivent dans des régions assez éloignées les unes des autres. Le cas de la France a été surtout évoqué quand on sait que depuis quelques années, les Bénévoles ne s'intéressent plus à leurs représentations diplomatiques pour des raisons que tout le monde sait. Est-ce possible que les Bénévoles de l'étranger participent vraiment au référendum vu les contraintes de temps qui sont actuellement les nôtres.

Certains Hauts conseillers ont estimé que la promesse leur a été faite lors de la conférence nationale et ont préconisé d'analyser la possibilité de vote par correspondance ou par procuration. D'autres aussi ont soutenu cette promesse mais ont fait

Session ordinaire du HCR

Le projet de loi portant...

(Suite de la page 3)

Les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'établissement des listes électorales ont été amplement discutés.

Quant à la carte d'électeur, elle est délivrée à tout citoyen inscrit sur la liste électorale dans des conditions clairement définies par la loi.

L'organisation du vote ainsi que les opérations s'y afférant, ont été également examinées. Le scrutin ne dure qu'un seul jour. Il est ouvert à huit (8) heures et clos le même jour à dix neuf (19) heures. Le vote, quant à lui est personnel et secret... sous enveloppes fournies par l'administration et mises à la disposition des électeurs le jour du scrutin dans la salle de vote...

Les Hauts conseillers ont parlé de l'urne — qui est pourvue d'une seule couverture destinée à laisser passer l'enveloppe contenant le bulletin de vote, doit avant le commencement du scrutin, avoir été vidée, fermée et scellée. A son entrée dans la salle, précise le projet de loi, l'électeur après avoir fait constater son identité prend lui-même une enveloppe accompagnée des bulletins de vote et sans quitter la salle, doit se rendre dans l'isoloir et y mettre son bulletin dans l'enveloppe. Il fait ensuite constater au président du bureau de vote qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe. Après

quoi, ce dernier autorise l'électeur à introduire l'enveloppe dans l'urne. Comment constater qu'on a voté ? C'est l'article 33 qui le précise : « ... par l'apposition de l'empreinte de son pouce gauche en face de son nom en présence des membres du bureau.

Quant au dépouillement du scrutin, il est public et a lieu soit dans le bureau de vote soit au siège de la circonscription. Ici, les Hauts conseillers ont émis quelque doute quant à la sécurité d'un tel transfert. Le ministre Féliho les a rassurés sur les garanties de sécurité qui ne souffriront d'aucune faille. Les Hauts conseillers ont eu l'occasion d'examiner une des urnes confectionnées pour le référendum ainsi que les scellés et se sont apaisés après maintes explications.

Enfin, le vote par procuration est possible dans des conditions précisées à l'article 42 du projet de loi.

Il n'est valable que pour un seul scrutin. Quant au vote par correspondance, il a été rejeté parce que trop onéreux.

Ce matin, les Hauts conseillers reprennent les débats à partir de l'article 50 et mettront les bouchées doubles pour que les 83 articles du projet soient examinés et amendés afin que la loi organisant le référendum soit promulguée dans les délais par procédure d'urgence.

E. DOSSAVI-MESSY

Plusieurs personnalités...

(Suite de la page 3)

de recueillir, à la veille de son départ pour son nouveau poste, les avis et recommandations du président de la République dans le cadre de l'accomplissement heureux de sa mission diplomatique au service de la coopération océano-algérienne.

Pour sa part, M. da Silva a rendu au chef de l'Etat une visite de courtoisie au cours de laquelle il lui a fait part du déroulement des élections qui l'ont porté à la tête du district 403 A du Lion's Club International.

Quant à M. Dieng Alloune Badara, son entretien avec le président de la République a porté sur le projet de la foire internationale du Bénin. M. Dieng a indiqué à la presse, à sa sortie de l'audience, que

l'idée de cette foire constitue un tremplin pour permettre aux Africains de « se tendre la main de reconstruire les problèmes Sud-Sud et Nord-Sud afin de déterminer avec précision et sincérité les solutions qui pourraient sauver le continent africain ».

Directeur général de l'O.N.E.P.I.
Noël A. ALLAGBADA
 Directeur de Publication
Maurice CHABI
 Rédacteur en chef
Soumaila C. MAMA
 Expert légal n° 005
 Ministère de l'Intérieur et Parquet de Cotonou
 (Office National d'Édition de Presse, de Publicité et d'Imprimerie)
 Téléphone 30.11-52
 B.P. 1210 COTONOU (RB)

Kétou - Pobè - Adja-Ouèrè

Préoccupation majeure :

La sécurité des populations

(Suite de la page 3)

Par ailleurs, Kétou a de fréquents litiges avec les sous-préfectures voisines (Kétou, Savè, Zagnanado, Ounhi, Pobè etc). Aussi, enregistre-t-on des litiges entre certaines localités d'une même commune, litiges nés du découpage administratif.

D'autre part, les responsables de l'Association pour le Développement de Kétou se plaignent d'un « grignotage permanent et incompréhensible » de leur sous-préfecture. Il s'agit des zones d'Onigbolo, de Kpédékpo et d'Ighodja appartenant par le passé au territoire de Kétou mais placées aujourd'hui sous d'autres administrations territoriales. Sa majesté le roi Kabiéssi de Kétou dans ses deux principales préoccupations a réclamé notamment que le marché de Kpédékpo soit rattaché de nouveau à Kétou.

Pobè, avec ses 520 km² de superficie a une densité de 110 habitants au km². L'ethnie dominante ici est le Holli dont l'ardeur dans les activités agricoles est connue. L'agriculture occupe d'ailleurs 80% des 58.667 habitants. Les difficultés que rencontre cette sous-préfecture sont les mêmes que celles de l'ensemble des sous-préfectures du pays. Cependant, deux problèmes majeurs tiennent à cœur ici aux autorités locales ainsi qu'aux responsables de l'Association de Développement. Ces problèmes se situent au plan politique et financier.

Dans le domaine financier, le sous-préfet Georges Houéssou a de sérieuses appréhensions. Le budget des collectivités étant entièrement fiscal, l'approbation dudit budget pour l'année en cours a connu un grand retard. Estimé à 20.322.000 F CFA, pour les re-

cettes ordinaires, il ne pourra pas être exécuté. Les recettes recouvrées s'élevaient au 31 juillet 1990 à 4.607.217 F CFA. Une triste situation aggravée par le fait que depuis le 1er janvier 1990, les salaires des agents des collectivités locales sont reversés sur le budget des dites collectivités. Au niveau de la sous-préfecture de Pobè les salaires et charges en question au titre de l'année 1990 sont estimés à 13.481.201 F CFA. Le sous-préfet a dit sans détours qu'il ne pourra assurer la régularité des salaires desdits agents jusqu'à la fin de l'année.

Pourquoi la baisse de la rentrée fiscale ? Le principal facteur est la mauvaise interprétation par les populations de certaines décisions prises par la conférence nationale, décisions portant notamment sur la suppression de la collecte de certaines taxes comme les « comptons ». Du coup les populations ont pris position, aidées en cela par la campagne anti-fiscale orchestrée dans les villages par les militants du PCD. A cela s'est ajoutée la crise de confiance née avant et après la suspension des élections des maires, délégués et conseillers.

Pobè est marquée par les activités du PCD. C'est le porte-parole de l'Association de Développement, Pascal Abikanlou qui a crevé l'abcès en dénonçant ouvertement « Le Parti Communiste du Dahomey ou la Convention ». Les militants de ce Parti sillonnent en effet marchés et villages et incitent les populations à ne pas payer la taxe civique et toutes autres taxes.

L'étape d'Adja-Ouèrè a enregistré les revendications des plantations de palmiers de la SONICOG. Il s'agit du complexe industriel du grand Agonvi créé en 1961. Les paysans se plaignent du fait que depuis dix ans les loyers de

erre ne leur sont plus versés. Ils se sont mis à abattre les palmiers afin de récupérer leurs terres. Ces plantations ne sont plus d'ailleurs entretenues, parce que abandonnées et non entretenues.

Adja-Ouèrè qui compte habitant sur un km² est considéré selon le sous-préfet O. Binazon à l'analphabétisme, l'ignorance et à la malnutrition. On y fait beaucoup d'efforts dans l'optique qu'il en résulte quelques recaptés. Le travail avec la houe et le coupe-coupe ressemble à des travaux perpétués. L'urbanisation des chefs lieux de la sous-préfecture préoccupe les autorités locales : problèmes d'infrastructure routière, problèmes de locaux administratifs, problèmes d'habitat etc...

Le ministre Féliho a été tenu au courant de l'agenda toutes les doléances, plaintes et revendications nées à l'occasion de l'effort des populations (par exemple le paiement des taxes civiques) puis l'Etat interviendra... Outre les revendications apportées aux autorités touchant les préoccupations socio-économiques, le ministre de l'Intérieur a sensibilisé les populations sur les chaînes échéances électorales. Il a condamné les responsables de Partis politiques qui distribuent argent et cadeaux. Il a invité les populations à prendre conscience de l'enjeu afin d'éviter pour notre pays le désordre, l'anarchie, toute chose préjudiciable au développement économique du Bénin. Des mesures sont en tout cas en train d'être prises pour assurer l'ordre et la sécurité dans le pays. Le ministre a invité les rois de Kétou et de Pobè, les sages et associations de développement à œuvrer dans ce sens en sensibilisant les populations.

Maxime VIDEGLA